

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3054/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la titularisation de Mme Nadia Chagnaud**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mars 2011, Mme Chagnaud (Nadia) est titularisée au grade d'ingénieur 2^e grade, 1^{er} échelon (IB : 492) du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3056/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la titularisation de Mlle Nadège Dal Borgo**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2010, Mlle Dal Borgo (Nadège) est titularisée au grade d'ingénieur 2^e grade, 1^{er} échelon (IB : 492) du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3058/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la titularisation de M. Othman Joumady**

Article 1^{er} : A compter du 19 septembre 2010, M. Joumady (Othman) est titularisé au grade d'attaché normal 1^{er} échelon (IB : 395) du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3060/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la titularisation de Mlle Lingdsey Nivaiti**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mars 2011, Mlle Nivaiti (Lingdsey) est titularisée au grade d'assistant socio-éducatif 1^{er} échelon (IB : 347) du cadre des personnels socio-éducatifs de

la Nouvelle-Calédonie, en conservant un (1) an d'ancienneté au titre du stage et un an six mois et vingt sept jours (1.8.27) au titre du corps de provenance.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3062/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la situation administrative de Mlle Laetitia Faust**

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 16 de la délibération n° 350 du 30 décembre 2002 susvisée, une bonification d'ancienneté d'une durée de neuf mois et dix neuf jours est attribuée à Mlle Faust (Laetitia), infirmière relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, au titre de la formation "Cadre de santé" effectuée à l'I.F.C.S du CHU de Nice du 8 septembre 2008 au 27 juin 2009 inclus.

Article 2 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3064/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif à la nomination de M. Hossein Gambey**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2011, M. Gambey (Hossein) est nommé au grade d'adjoint d'éducation stagiaire (IB : 295) du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : A compter de la même date, l'intéressé est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Nord et soumis à un stage probatoire d'un an.

Article 3 : La dépense n'est pas imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2011-3066/GNC-Pr du 22 avril 2011
relatif au recrutement sur titre de M. Eric Fillinger**

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mai 2011, M. Fillinger (Eric), titulaire du brevet de technicien supérieur agricole - option analyse et conduite des systèmes d'exploitation, est recruté sur titre en qualité de technicien 2^e grade stagiaire (IB : 325) du domaine de l'économie rurale du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie.